

Saintes, le 03 décembre 2019

Le Principal

Aux parents des élèves de 6ème

Madame, Monsieur,

Le séjour en LOZERE dans le cadre d'un projet pédagogique visant à pratiquer les APP (Activités de Pleine Nature) se déroulera comme envisagé pour les élèves de 6^{ème}.

du **dimanche 7 au samedi 13 juin 2020**

Le transport se fera par BUS. L'**hébergement en pension complète** se fera au centre de « grandeur nature » sur le site de VILLEFORT. Ce centre très expérimenté est reconnu et assure un encadrement sûr et de grande qualité.

Activités principales sur place :

- canyoning
- via-ferrata
- initiation à la spéléologie
- escalade
- etc...

La fin de séjour sera ponctuée par un grand RAID à base de course d'orientation de canoë et de diverses épreuves physiques faisant appel aux situations vécues par les élèves durant les jours précédents.

Les principaux objectifs pédagogiques de ce séjour sont de :

- découvrir l'environnement et s'y confronter afin de se dépasser.
- prendre conscience de ses limites et de la nécessité de ne pas négliger la sécurité.
- apprendre à vivre ensemble.

Pour participer, il est **INDISPENSABLE** de fournir un **brevet de natation** ou l'**attestation « d'aisance aquatique »** ou **« du savoir-nager »** passé en 6ème en EPS.

Comme indiqué dans le courrier du 15 octobre 2019, le nombre de places est limité à 60.

Parmi les 71 élèves qui ont rendu le dossier dans les délais, 60 ont été tirés au sort

(en présence des élèves et de représentants des fédérations de parents)

Une liste d'attente a été constituée, également par tirage au sort.

Nous rappelons que les élèves dont le comportement n'est pas satisfaisant ne seront pas autorisés à partir. Nous estimons en effet que si nous ne parvenons pas à obtenir de certains élèves le respect des règles de vie élémentaires dans le cadre scolaire, il serait irresponsable de prendre le risque de les emmener en séjour et de compromettre la sécurité de tous.

La direction de l'établissement et les professeurs seront seuls juges, au vu du bilan disciplinaire depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la date du départ.

Si le cas, assez rare, devait se produire, les familles concernées seraient avisées et intégralement remboursées.

Ne rien écrire, dos du coupon à rendre

La participation qui reste à la charge des familles s'élève à 390 €. Les chèques vacances sont acceptés.

Conformément au règlement intérieur, **des remises sur les factures de restaurant scolaire et d'internat sont automatiquement effectuées, au prorata du nombre de jours d'absence liées aux voyages scolaires.**

Une aide financière est possible dans certains cas très ciblés : pour en bénéficier, il faut demander un dossier de fonds social au secrétariat de direction du collège et le rendre, avec les pièces justificatives indiquées. Les délais vous seront communiqués en temps voulu.

Une **réunion** où vous seront données les dernières informations pratiques aura lieu avant le départ. Les professeurs organisateurs (**M. MAZOIN**, à l'origine du projet, et **M. ESTRADE**, qui le seconde), seront présents et répondront à vos questions.

LA PRÉSENCE À CETTE RÉUNION de l'un des deux responsables légaux de chaque élève qui partira EST SOUHAITABLE.

Les élèves devront donner exclusivement à **M MAZOIN** ou **M ESTRADE** le **coupon d'inscription avec le premier chèque**

lundi 27 janvier 2020

(il n'est pas possible de régler en une seule fois)

Le tableau ci-dessous indique la liste des documents qui devront être fournis à **M. MAZOIN** en temps utile.

Pièces nécessaires au voyage	Conditions d'obtention	Délai d'obtention
Attestation d'assurance scolaire (ne pas la redonner si vous l'avez fournie en début d'année, les professeurs préviendront nominativement les élèves qui ne l'auraient pas fait)	A demander à votre compagnie d'assurance	Quelques jours
Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif	A remettre avec le 1^{er} chèque afin de confirmer l'inscription	Ces documents seront • Envoyés par Pronote • Téléchargeables sur le site du collège. Les élèves qui ne peuvent pas y avoir accès doivent les demander à leur professeur d'Espagnol.
Autorisation de droit à l'image		
Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée - cette fiche sera vue par l'infirmière qui signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année		

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,
Rémy PLUYAUT



NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège René Caillié : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/>

✂ -----

Je soussigné NOM : Prénom : Tél :

responsable légal de l'élève : Classe :

Signature

INSCRIT mon enfant participe au séjour en LOZERE du 7 juin 2020 au 13 juin 2020

et **M'ENGAGE A REGLER** ma participation de 390 €.

OUI

NON

Versements	échéances	Montant si règlement en 2 fois	Montant si règlement en 3 fois
n°1	27/01/2020	200€	140€
n°2	09/03/2020	190€ ou moins	130€
n°3	06/04/2020	/	120€ ou moins

demande à régler selon un autre échelonnement (à voir avec le service gestion)

La SIGNATURE vaut ENGAGEMENT.

L'établissement engageant sa propre participation financière, plus de 1950€, sur la base du nombre d'inscrits, **AUCUN DÉSISTEMENT NE SERA POSSIBLE**, sauf cas particulier, soumis à l'appréciation du Chef d'établissement.
En cas de refus du motif invoqué, **LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RESTERA DUE AU COLLÈGE**